Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, mercredi 31 décembre :

Soleil: lever, 7 h. 47; coucher, 4 h. 1.
Lune: nouvelle du 27; premier quartier le 4.
Aujourd'hui: St Sylvestre; demain: St Fulgence.
Bains-douches de la Caisse d'épargne. Service d'hiver (salle chauffée). De 8 h. à midi et de 15 à 20 h.

La distribution des récompenses du legs Boucher de Perthes

La distribution des récompenses du Legs Boucher de Perthes eu lieu lundi, à dix-huit heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Alphonse Debaisieux, adjoint au maire et en présence de MM. les membres de la commission spéciale.

M. Alphonse Debaisieux, adjoint au maire, a ouvert la séance par une allocution, dans laquelle il s'est déclaré satisfait de voir que les demandes d'obtention de bourses sont toujours aussi disputées, preuve du dévouement très grand, incalculable même, que l'on rencontre parmi ces cœurs d'or se sacrifiant sans cesse pour les leurs.

Mlle JULIETTE VERNACK

Nous regrettons, a-t-il dit, la pénurie de ressources que peuvent nous léguer des hommes au cœur large comme le généreux Boucher de Perthes ; nous regrettons de ne pouvoir récompenser tous les dévouements, tous les ... ces, toutes les bonnes volontés.

La Commission a fixé son choix avec la plus scrupuleuse impartialité C'est après s'être rendu compte par elle-même de la valeur, du dévouement, des sacrifices, des difficultés familiales de chaque candidate qu'elle a choisi les postulantes.

MM. les membres de la Commission ont examiné sur place les qualités spéciales de chacune des demanderesses, c'est donc en toute ... que les lauréates ont été désignées.

Au nom de l'Administration Municipale, M. Debaisieux les a remerciés de leur dévouement et de l'aide éclairée qu'ils apportent en ce choix si délicat

M. Emmanuel Marcoux, rapporteur de la Commission, a prononcé quelques mots et annoncé que la Commission a décidé à l'unanimité de diviser en deux parts égales, comme précédemment, la prime de cinq cents francs et d'attribuer la première demi-prime à Mademoiselle Juliette Vernack ; la deuxième à Mademoiselle Marguerite Cornille.

Mademoiselle Juliette VERNACK

née à Roubaix, le 14 juillet 1893, demeurant rue de Sébastopol, cour Castelain, n° 1, est bien notée sous tous les rapports.

Elle habite avec sa famille qui se compose du père et de cinq enfant ; ses frères et sœurs sont âgés respectivement de 18, 14, 12 et 9 ans.

Le père, malade, atteint de tuberculose, ne travaille plus depuis plusieurs mois. L'aîné gagne 16 francs par semaine comme garçon boulanger. Le second est infirme; les deux plus jeunes vont à l'école.

Pendant plusieurs années, Mlle Vernack, malgré son jeune âge et tout en travaillant à l'usine, a soigné sa mère malade et prodiguait ses soins à ses frères et sœurs plus jeunes.

Depuis la mort de sa mère, survenue le 9 mai dernier, elle a quitté l'usine et s'est mise courageusement à la besogne pour diriger la maison; elle s'acquitte de ses fonctions à la satisfaction de tous, tout en continuant à exercer chez elle son métier d'éplucheuse pour augmenter quelque peu le maigre budget de sa famille.

Elle soigne son père et son frère Paul, âgé de 14 ans, bossu, atteint de bronchite, avec un dévouement qui fait l'admiration de ses voisins.

Mlle Vernack a obtenu la 1re médaille d'encouragement à la distribution des récompenses du legs Boucher de Perthes, le 23 décembre 1912.

Mademoiselle Marguerite CORNILLE

née le 20 juillet 1885 à Paris (XVIe), demeurant *à Roubaix, rue des Charpentiers,* 18, est bien notée sous tous les rapports. Epailleuse, elle travaille régulièrement chez MM. Hannart frères, rue de l'Espérance, à Roubaix, où elle ne gagne, par suite du chômage, que 10 à 15 francs par semaine.

Orpheline de père, qu'elle n'a jamais connu, et abandonnée très jeune par sa mère, dont elle ignore l'adresse, elle a été recueillie par sa grand'mère paternelle, Mélanie Serrure, veuve Cornille, laquelle, décédée tout récemment à l'âge de 86 ans, n'avait d'autres ressources que les 20 francs par mois qui lui étaient alloués par les Hospices de Roubaix.

Les renseignements recueillis sur la pétitionnaire, qui a obtenu l'an dernier une 2e médaille d'encouragement, s'accordent pour la trouver digne de la récompense qu'elle sollicite; elle a fait tout son possible pour donner les soins nécessaires à son aïeule et ses voisins nous ont appris, avec une émotion, certes bien compréhensible, que pour adoucir les derniers moments de sa grand'mère, elle avait dû bien souvent se passer du strict nécessaire.

Aussi, est-elle bien considérée dans son voisinage.

La Commission a, en outre, décidé d'accorder deux médailles d'encouragement, la *première* à Mlle Laure Gilmet; la deuxième à Mlle Amanda Carbon.

Mademoiselle Laure GILMET

née à Roubaix, le 14 juillet 1874, ourdisseuse, demeurant à Roubaix, rue de l'Ommelet, impasse Mullier, cour Lehoucq, n° 1, travaille régulièrement depuis l'âge de 13 ans. Depuis 18 ans, elle est occupée chez MM. César et Joseph Pollet, rue Nain. Elle gagne en moyenne 18 francs par semaine.

Sa journée terminée, elle s'occupe des travaux du ménage et fait tout son possible pour donner les soins nécessaires à sa *mère,* âgée de 73 ans, atteinte d'ataxie depuis vingt ans alitée depuis *plusieurs mois. Elle* est également aux petits soins pour son vieux père, âgé de 78 ans, ce qui fait qu'elle est très bien considérée dans son quartier et jouit de l'estime publique.

Mademoiselle Amanda CARBON

née le 4 février 1876 à Roubaix, de nationalité française, a toujours habité cette ville et y demeure actuellement, rue de Blanchemaille, 26.

Elle travaille très régulièrement, comme ouvrière confectionneuse, pour le compte de diverses *maisons de confections* de Roubaix et gagne en moyenne 3 francs par jour.

Sa conduite, sa moralité n'ont jamais fait l'objet d'aucune remarque défavorable et elle jouit de l'estime de tous ses voisins.

Elle demeure avec sa mère, âgée de 66 ans, veuve depuis cinq ans, et avec un frère, âgé de 36 ans, atteint d'idiotie et infirme depuis son enfance.

Mlle Amanda Carbon s'occupe en outre des travaux du ménage et donne, en même temps, ses soins à sa mère malade depuis plusieurs années et incapable de se livrer à aucun travail, ainsi qu'à son frère infirme. Elle a également soigné un autre frère, décédé il y a quatre ans, et qui fut malade pendant cinq ans environ.

Assemblée générale de la Caisse d'épargne de Roubaix

Les opérations en 1913. — Progression constante des dépôts et des opérations. — Le solde dû à 4.828 déposants atteint près de 24.000.000

La réunion habituelle que la Caisse d'Epargne de Roubaix tient chaque année pour passer en revue les faits marquants de l'année, a eu lieu lundi soir, à six heures.

Le remarquable rapport qu'en a donné l'honorable président, M. E. Lecomte-Screpel, a retenu l'attention des nombreux directeurs de Roubaix et des succursales, qui avaient bien voulu répondre à l'invitation.

LA CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX ET LES ŒUVRES SOCIALES

Il donne d'abord, dans ses grandes lignes, l'énumération des œuvres sociales auxquelles la Caisse s'est intéressée jusqu'à ce jour; il souligne en passant la disposition essentielle de la nouvelle loi de 1912, qui autorise les Caisses d'Epargne à utiliser jusque 70 % de leur fortune personnelle, au profit de ces créations intéressantes; actuellement la Caisse de Roubaix a devancé la plupart des grandes Caisses dans cette voie en utilisant près de 60 %; cette année encore, elle a montré à nouveau sa grande bienveillance en consentant un troisième prêt de 50.000 francs à l'œuvre digne des « Jardins et Foyers Roubaisiens »; il rappelle que cette société toute philanthropique et désintéressée, construit des maisons spacieuses, confortables, avec jardins à prix avantageux, pour familles de cinq enfants minimum.

Il dit aussi l'intérêt du prêt consenti au « Crédit Immobilier » qui, par le jeu de cette institution, peut, grâce au concours de l'Etat, obtenir neuf fois le capital souscrit; le Comité a pu prêter à ce jour et faire construire sur le territoire de Roubaix, 84 maisons.

LES BAINS-DOUCHES

Il continue en donnant de très intéressantes explications sur le fonctionnement des Bais-Douches, desquelles il ressort que cet établissement, ne donnant ni intérêt, ni amortissement, est, somme toute, une charge; charge d'autant plus marquée que cette institution ne peut être aidée ni soutenue par l'administration municipale. Ainsi abandonné à ses propres forces, le Conseil des directeurs a dû songer à relever le prix du bain; et considérant que, d'une part, le samedi après-midi et le dimanche matin, il y a une telle affluence, que beaucoup ne peuvent être servis, et s'en vont ; et que d'autre part, il est vraisemblable que le public du vendredi soir et du samedi se reporterait sur les autres jours pour profiter du prix moindre, ramenant ainsi plus de régularité dans la marche de l'établissement, le Conseil a décidé de porter pour ces deux jours seulement, à partir du 1er janvier prochain, à 0 fr. 30, serviette comprise, le prix du bain, laissant pour les autres jours le prix de 0 fr. 25 avec la serviette.

LA MARCHE ASCENDANTE DE LA CAISSE DE ROUBAIX

Après un aperçu sur la situation générale des Caisses d'Epargne de France, M. le Président, sans entrer dans la nomenclature fastidieuse des chiffres, signale que malgré l'année médiocre que nous avons traversée et malgré aussi les difficultés présentes qui enrayent partout le mouvement de l'épargne, la Caisse de Roubaix a continué sa marche ascendante. Voici, dans ses grandes lignes, l'exposé des opérations de 1913. La constatation première, c'est que cet exercice a été en tous points excellent : l'année se terminant avec une plus-value importante de 741.000 francs de versements et le solde dû aux déposants s'accroît avec les intérêts capitalisés de près de 1.400.000 francs, pour atteindre le chiffre important de 23 millions 715.356 francs 96.

Le nombre de nouveaux livrets s'est élevé à 5.129 pour s'arrêter au 31 décembre au chiffre de 40.828 déposants. Les recettes s'élèvent à 30.073 en nombre pour une somme de 6.540.324 francs et les retraits à 30.800 pour 5.836.275 francs, soit un chiffre global de 60.782 opérations pour un mouvement de fonds de 12.366.600 francs.

REMISE DES PLAQUETTES

Le rapport se termine par la remise des plaquettes de service en récompense du dévouement ininterrompu à la cause de l'épargne de MM. les Directeurs de Roubaix et des succursales dont les noms suivent :

Pour 25 ans de services: la plaquette d'or est dévolue à MM. Achille Delattre et Emile Toulemonde, de la Caisse centrale; à MM. J.-B. Quennoy, Louis Leuridan, Abel Hazebrouck, Louis Beuscart, Clément Dubus et Hien-Seynaeve, de la succursale de Wattrelos.

Pour 20 ans de services: La plaquette de vermeil revient à MM. Louis Prus, de la Caisse centrale; Anselme Deffrennes, de la succursale de Lannoy; Clotaire Desquiens, J.-B. Thieffry, Louis Verdière, J.-B. Crucq et Charles Selosse, de la succursale d'Ascq.

Pour 15 ans: la plaquette d'argent à MM. Edouard Blenez, de la Caisse mère; Alfred Brisbout, de la succursale de Croix.

Pour 8 ans: Médaille en bronze argenté à M. Victor Despatures fils, directeur-adjoint de la Caisse centrale.

En souvenir de leur bonne gestion, MM. Désiré Descamps et Paul Dupire obtiennent chacun une médaille spéciale et un diplôme d'honneur pour 25 années de bons services et enfin, pour 20 ans de bons services, la médaille de vermeil à M. Louis Brame, sous-caissier à Ascq, dont le Conseil regrette le départ.

En clôturant cette séance, M. J. Quennoy, président de la succursale de Wattrelos, se fait l'interprète des titulaires de plaquettes de cette année, et en particulier des Directeurs de Wattrelos, pour dire qu'ils conserveront ce précieux souvenir dont ils viennent d'être honorés, comme un gage de haute bienveillance de l'Administration de la Caisse d'Epargne ; il assure l'honorable président, M. Lecomte-Screpel, dont ils connaissent et apprésient tout le dévoûment à l'institution, qu'il peut toujours, comme par le passé, compter sur leur bonne collaboration, pour continuer à maintenir à la caisse de Roubaix, le bon renom qu'elle s'est acquise près des déposants.

LES BUREAUX DE LA MAIRIE ET LE JOUR DE L'AN. — A l'occasion de la nouvelle année, les bureaux de la Mairie seront fermés les jeudi 1 et vendredi 2 janvier 1914. Seul, le bureau de l'État Civil sera ouvert ces deux jours, de 9 heures à midi, pour recevoir les déclarations de naissances et de décès.

LA PRÉFECTURE DU NORD ET LE NOUVEL AN. — A l'occasion des fêtes du Nouvel An, les bureaux de la Préfecture seront fermés les vendredi 2 et samedi 3 janvier; une permanence sera établie dans chaque bureau pour l'expédition des affaires exigeant une solution immédiate.

L'ARRÊT DES TRAMWAYS A LA PLACE CHEVREUL. — La Mairie nous communique la note suivante :

Sur la demande de l'administration municipale et après avis favorable de la Compagnie, M. le préfet du Nord vient de décider la transformation en arrêt fixe de l'arrêt facultatif de la place Chevreul.

PIANOS AUTOMATIQUES pour cafés et estaminets. Nouv. modèles, exécution supérieure. Vente et locat. Maison SCREPEL, 138, Gde-Rue, Roubaix. Téléph. 21-12. 953-2

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE nous prie d'insérer l'avis suivant :

Une messe sera dite pour le repos de l'âme de Mlle Thérèse Delepoulle, infirmière diplômée, le samedi 3 janvier prochain, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, suivant le désir du Comité et des élèves de la Croix-Rouge, société de Secours aux Blessés militaires. Les membres de la société sont priés d'y assister.

Central-Cinéma, 33bis, r. du Vieil-Abreuvoir. Demain relâche. Dimanche 4, séance continue. 69768

LES ÉTRENNES AUX ÉBOUEURS. — On nous communique la note suivante :

De manière à éviter les erreurs, les éboueurs seront, cette année, munis d'un brassard vert et porteurs de cartes rouges datées de 1914 et signées de leur chef de service.

LES GRANDS MAGASINS DE ROUBAIX, 53 à 57, Grande-Rue, distribuent de **magnifiques primes** à l'occasion de la nouvelle année et de leur VENTE RÉCLAME de FLEURS ARTIFICIELLES. 69727d

CHEZ LES COIFFEURS. — On nous prie d'insérer la communication suivante :

Le Syndicat des Patrons coiffeurs de Roubaix et environs, porte à la connaissance du public qu'à l'occasion des fêtes du jour de l'an, les *salons de coiffure seront fermés le jeudi 1er janvier,* à 4 heures.

VIN MOUSSEUX 1 fr. 75. Veuve Amiot 2 fr. 25. Champagne. Vins fins et ordinaires, liqueurs à l'Epicerie de la Gare. 69726d

UNE FEMME FRAPPÉE DE CONGESTION. — L'enquête. — M. Appert, commissaire de police du 3e arrondissement, a continué, mardi, son enquête sur les circonstances de la mort de Mme Paule Augustin veuve Defailly, trouvée morte dans un champ, le long de l'avenue Alfred-Motte. On sait que le cadavre a été découvert lundi soir vers 17 heures. De l'enquête il résulte que la mort remonte à dimanche. Mme Defailly revenant de Croix se dirigeant vers Lys, a été aperçue, le soir, par plusieurs passants. On ne la revit pas le soir, ni à Lys, ni à Croix, où elle devait retourner.

Le cadavre a été examiné par M. le docteur Labbe qui conclut à une mort par congestion.

RUPTURE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE. — Mardi, un peu après 11 heures, une rupture d'eau potable s'est produite Grand'Rue, à hauteur de la rue du Bassin. La chaussée a été en partie inondée. Le personnel du service des eaux prévenu a aussitôt procédé aux réparations.

VOITURES D'ENFANTS GARANTIES. — **Eug. Roussel,** fabrict, 68, r. de Lannoy. 466-5

UN COUP DE NAVETTE DANS L'ŒIL. L'une des tisserandes de l'établissement de MM. Paul Prouvost frères, fabricants, rue Claude-Lorrain, a été, au cours de son travail blessée à l'œil gauche par un coup de navette.

L'ouvrière Mlle Germaine Leclercq, âgée de 23 ans, demeurant rue de la Perche, Sentier de la Brasserie, a reçu les soins de M. le docteur Delecouillerie, qui a constaté la perte de l'œil.

Un mois de repos a été prescrit à l'ouvrière

PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX lisez et conservez l'article publié pages 125 à 128 de l'Almanach du « Journal de Roubaix ». 69725d

MORDU PAR UN CHEVAL. — L'un des chevaux de l'attelage qui fait le service de la gare du Nord au Grand Hôtel et qui stationnait lundi soir vers cinq heures et demie à l'entrée des voyageurs place de la Gare, a pris le facteur des postes, à l'épaule droite et l'a projeté à terre.

L'employé des postes, M. Jules Michel, se plaint de douleurs à la tête et à l'épaule. Le brigadier de police Labens, de service à la gare, a rédigé un rapport à la charge du conducteur de l'omnibus.

VIENT DE PARAITRE. — Les Grandes Familles de Roubaix-Tourcoing par V. Hache. Annuaire mondain. Edition 1914. Prix 2 fr. En vente dans nos librairies, 71, Grande-Rue, Roubaix, et 33, rue Carnot, Tourcoing. 68747

LA FOURRIÈRE A CHIENS. — Trois chien trouvés errants sur la voie publique, ont été capturés dans la journée d'hier et mis en fourrière.

ENTERREMENT DU MERCREDI 31 DÉCEMBRE. — M. Alldor Copman, 9 h., église Saint-Martin.

CROIX

Un ouvrier a la mâchoire fracturée dans un atelier de menuiserie

Dans l'atelier de menuiserie de M. Arthur Duvinage, entrepreneur, rue du Nord, à Croix, l'un des ouvriers a été blessé à la figure, au cours de son travail, par une pièce de bois.

M. le docteur Desrousseaux qui a examiné le blessé, M. Alfred Berton, âgé de 50 ans, demeurant boulevard d'Halluin, 21, a constaté des plaies contuses à la face et une fracture à la mâchoire inférieure.

Le blessé a été admis à l'Hôpital de la Fraternité, à Roubaix.

A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNÉE. — La Mairie nous communique l'avis suivant : « Comme les années précédentes, l'Administration municipale ne recevra pas à l'occasion du jour de l'an. »

CHUTE GRAVE. — Un manœuvre, Henri Lefebvre, 20 ans, au service de M. Galerel, entrepreneur, demeurant à Tourcoing, est tombé sur le rebord d'un wagon alors qu'il en déchargeait du bois. Quinze jours de repos; docteur Barreyer.

WASQUEHAL

A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNÉE. — La mairie nous communique l'avis suivant :

« L'administration municipale ne recevra pas à la mairie, officiellement, à l'occasion du jour de l'An ».

CHUTE GRAVE. — A la distillerie agricole, Henri Dulauner, 30 ans, manœuvre, rue Beaurewaert, 8, est tombé en passant sur un madrier qui s'est alors déplacé. Le docteur Butin a constaté des contusions au côté gauche et lui a prescrit un mois de repos.

LANNOY

LYS

L'ARBRE DE NOEL. — Très jolis et très utiles étaient les cadeaux constituant l'arbre de Noël offert aux enfants de l'école libre des filles. Ils viennent d'être distribués aux élèves dans le cadre charmant d'une petite fête d'un caractère familial, au cours de laquelle fut exécuté un très amusant programme récréatif qui décupla la joie des petits recevant leur part de l'arbre de Noël.

LA REVISION DES LISTES ÉLECTORALES EN 1914. — Par arrêté préfectoral, M. Alfred Liénard, conseiller municipal est délégué à la commission spéciale chargée de la révision des dites listes.

LEERS

TENTATIVE DE VOL. — Au cours de la nuit de lundi à mardi, un individu activement recherché, a pénétré dans la demeure de M. Augustin Renard, au *Trieu de Leers,* en soulevant une fenêtre à guillotine. Mme Renard était couchée dans une chambre au rez-de-chaussée; son mari et ses enfants reposaient à l'étage. Réveillée en sursaut par le bruit fait par le malfaiteur, Mme Renard appela au secours, ce qui fit déguerpir le noctambule visiteur. Celui-ci, pour fuir, a brisé le châssis de la fenêtre par laquelle il avait pénétré dans la maison; ses sabots, qu'il avait déposés au dehors, ont été retrouvés et remis à la gendarmerie qui procède à une enquête.

TRISTE PERSONNAGE. — Mme Marie Matthys, femme Spoleman, demeurant rangée des Hautes, au Trieu de Leers, s'était rendue au lieu dit la Marlière, afin d'y prendre un peu d'herbe pour ses lapins. Elle était tout occupée à sa besogne, quand survint un individu expulsé de France. Le triste personnage s'élança sur Mme Matthys, mais il fut heureusement empêché dans de criminels desseins par l'arrivée de quelques personnes. Il s'enfuit alors dans la direction de la Belgique où l'on suppose qu'il s'est réfugié. La gendarmerie de Wattrelos procède à une enquête.

PIQURE AU POUCE. — A l'usine A. Parent, une ouvrière brosseuse, Geneviève Detavernier, 16 ans, demeurant à Leers (Gibraltar), s'est fait une piqûre infectée du pouce gauche, au cours de son travail : 6 jours de repos, docteur Phalempin.

HEM

La question des réparations à l'église Saint-Corneille

Dernièrement, dans une réunion publique dont nous avons publié un compte-rendu, le Conseil municipal, siégeant en la Mairie, a décidé d'ordonner des réparations extérieures urgentes à l'église Saint-Corneille.

Le devis de ces réparations s'élevait à 1300 francs. M. le curé de la paroisse du centre, s'était offert à participer à la dépense, pour une somme de 700 francs.

Cette dernière proposition a été pour beaucoup dans la délibération favorable prise par l'assemblée.

A propos de ces réparations, il est intéressant de faire remarquer que, malgré la loi de séparation, les municipalités dans notre région et ailleurs, en France, n'hésitent pas à faire le nécessaire, quand des travaux de remise en bon état s'imposent aux églises. Et même, cette constatation se fait dans des localités dont les municipalités sont radicales ou socialistes.

Ainsi, à Lannoy, où la municipalité est radicale, quand, par un jour de tempête — il n'y a pas bien longtemps de cela — la flèche du clocher se déplaça, puis tomba, les édiles de cette ville n'hésitèrent pas à voter la réinstallation de la dite flèche, bien que cette besogne présentât des dangers qui la rendait très onéreuse en raison des risques de personnes.

A Caudry, le Conseil municipal qui avait à sa tête feu M. Fiévet, maire et conseiller général socialiste vota, en 1909, sous l'administration de ce dernier, un crédit de 4.000 francs, affecté aux réparations de l'église communale.

Plus près de nous, à *Mons-en-Barœul,* la municipalité dont le maire est également socialiste, a suivit cet exemple en mars et avril 1911.

Nous pourrions encore parler de maints et maints cas analogues comme par exemple, ceux des conseils municipaux de Toulouse et de Saint-Theune qui n'agirent point autrement quand se posa, pour eux, la question de la restauration d'édifices religieux appartenant à leurs villes, mais cette brève énumération n'est-elle pas suffisamment suggestive pour édifier nos lecteurs?

L'EFFORT MALHEUREUX. — M. Joseph Loens, 28 ans, résidant à Roubaix, zingueur au service de M. Henri Depuis, entrepreneur, s'est fait une entorse à l'épaule droite en soulevant une échelle. Quelques jours de repos, docteur Delahousse.

TOUFFLERS

LA FIEVRE APHTEUSE. — Un cas de cocotte ou stomatite, ayant été constaté dans la localité, des mesures de préservation contre l'épizootie ont été prises aussitôt par les autorités.

LA FRAUDE. — Des douaniers ont procédé à l'arrestation de deux fraudeurs qui avaient introduit de la Belgique pour 363 fr. 50 d'allumettes et de tabac. Ce sont: Alfred Journez, 38 ans, journalier, sans domicile fixe, et Arthur Debrutte, 39 ans, rattacheur à Roubaix, rue de Condé. Les deux délinquants ont été incarcérés à Lannoy. Ils seront conduits à la maison d'arrêt de Lille, ce matin, mercredi.

GRAND CHOIX DE
PROGRAMMES & MENUS
pour **Fêtes et Banquets,** sujets variés aux librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, et 33, rue Carnot, Tg. 66575

COFFRES-FORTS FICHET, contre le vol et le feu, 13, rue Nationale, 13, LILLE. 112

WATTRELOS

LES BOUCHERS et l'ouverture de l'Abattoir

En vue de l'ouverture prochaine de l'Abattoir, qui est fixée, comme on le sait au 12 janvier prochain, l'Administration municipale avait convoqué à l'Hôtel de Ville, les bouchers de Wattrelos.

Cette réunion avait pour but de leur faire connaître le règlement municipal pour l'Abattoir, et de recueillir leurs observations s'il y avait lieu. Une cinquantaine de bouchers y assistaient.

M. Briffaut, maire, a présidé la réunion. L'on a remarqué la présence de MM. Fl. Lecomte, premier adjoint ; M. Tétard, vétérinaire, à Tourcoing ; Piotein, secrétaire général de la Mairie, Couillet, directeur des travaux. Parmi les bouchers, l'on a remarqué MM. Ghesquière, président et Maurice Coppin, secrétaire du Syndicat des Bouchers de Wattrelos.

Dans la discussion, les bouchers ont protesté contre l'heure désignée pour l'inspection des viandes — 13 à 14 heures — qu'ils jugent absolument incommode pour ceux qui désirent effectuer l'achat des viandes, hors de Wattrelos. Ce point du règlement les obligerait à délaisser le matin, leur clientèle, pour procéder à l'achat de leur marchandise, et celle-ci devant passer par l'inspection, ne serait débitée que le lendemain.

MM. Ghesquière, Coppin, Baas ont manifesté l'intention de présenter à la Préfecture, une réclamation motivée. Il leur a été donné l'assurance qu'ils seraient soutenus par l'Administration Municipale.

Des bouchers ayant demandé si l'Abattoir répondait à toutes les conditions désirables, M. Briffaut leur en offrit la visite. Ainsi se termina la réunion.

Un groupe important de bouchers prit la direction de l'Abattoir. Cette visite leur permit de se rendre compte des vastes proportions de l'établissement. Les bouchers parurent satisfaits, sauf pour quelques détails du règlement, qui pourront sans doute être modifiés.

ON VOLE DES LIQUEURS. — A l'ancien estaminet Vanonacker, rue Faidherbe, actuellement inhabité, le futur locataire qui doit y entrer dès le mois de janvier y avait déposé quelques bouteilles de liqueurs.

Mardi matin, l'on s'aperçut que les bouteilles avaient été la proie des voleurs. Plainte a été déposée. La police de sûreté enquête.

LA TAXE POUR LA REPRESSION DES FRAUDES. — Les rôles de la taxe pour frais de surveillance en vue de la répression des fraudes, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement entre les mains de M. le percepteur de Croix, 6, rue du Grand-Chemin, à Roubaix, et que chaque contribuable est tenu d'acquitter, dans les délais prescrits, les sommes pour lesquelles il est porté. C'est à partir de ce jour que court le délai de trois mois accordé pour les demandes en décharge ou réduction.

UN VIEILLARD DISPARU ET RETROUVÉ. — Depuis jeudi dernier, un vieillard de l'Hospice de Wattrelos, Hermand Moreau, ayant quitté, vers 11 heures, l'établissement, n'y était plus rentré. Lundi après-midi, un autre hospitalisé le rencontra rue du Bureau. Il ramena son camarade à l'établissement municipal. Ce dernier, qui ne possède plus la plénitude de ses facultés mentales, ne put donner l'emploi de son temps depuis son départ de l'Hospice.

CAFÉS WATERLOT-GHESQUIÈRES en paquets de 250 grammes, les meilleurs et les plus avantageux. — Gros : 150, rue de Paris, LILLE. 467-2

TOURCOING

DANS LA POLICE

UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Les agents de police et de la sûreté attachés au 1er arrondissement, se sont rendus en groupe au commissariat de la rue Louis-Leloir, afin de présenter leurs félicitations, à M. Charles Guichard, qui vient d'être nommé de 1re classe, à Nancy.

M. CHARLES GUICHARD

Très touché de cette marque de sympathie, le magistrat a offert un champagne d'honneur à son personnel. Avant de se rendre au commissariat, les agents avaient voulu se faire photographier avec leur commissaire de police en souvenir de son passage à Tourcoing.

M. Charles Guichard sera remplacé au 1er arrondissement par M. Grossi, commissaire de police de 2e classe, à Givet. Le nouveau magistrat s'installera dans l'ancien domicile de M. Louis Proisy, rue de l'Epidème. On sait que ces vastes locaux ont été aménagés il y a peu de temps, pour recevoir les services de la police municipale.

— Le commissaire de la rue Nationale, M. Emile Anthès, dont nous avons rappelé dimanche, les brillants états de service, sera remplacé par M. Perny et non Gerny, comme on l'avait fait dire. Ce magistrat, qui était en disponibilité, fait partie de la sûreté générale depuis le 28 juillet 1905. Il a occupé de nombreux postes, comme commissaire spécial.

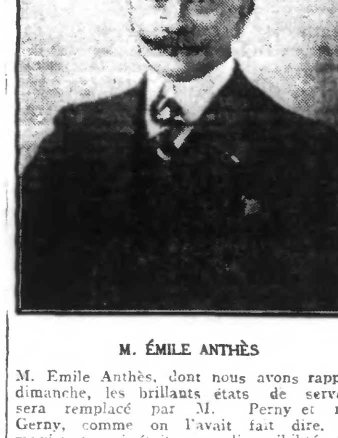

M. ÉMILE ANTHÈS

Le jubilé de l'Orphéon Tourquennois

LE BANQUET

Ce fut une fête charmante qui réunissait lundi soir, dans leur salle de répétitions, les membres de l'Orphéon Tourquennois, à l'occasion du jubilé de la société.

M. Henri Coppin, président d'honneur, avait à ses côtés, MM. Albert Devos, membre fondateur, qui arborait fièrement le premier insigne de l'Orphéon ; A. Van Waterloo, président : Jean Wibaut, directeur ; Cl. Bonte, secrétaire, et les membres de la Commission.

La salle était décorée des trois bannières de la société et la table fort bien servie, grâce à de généreux donateurs.

Au dessert, M. Van Waterloo rappela l'historique de la société et eut un souvenir ému pour le regretté sous-chef, Henri Maréchal, sur la tombe duquel un bouquet avait été déposé le matin. Le président fit l'éloge de M. Albert Devos, exprima le vœu de le voir longtemps encore dans les rangs de l'Orphéon Tourquennois, et lui offrit, au nom de tous les sociétaires, un magnifique buste de Sainte-Cécile.

M. Albert Devos se montra très touché des témoignages de sympathie qui lui étaient prodigués et engagea les jeunes à suivre l'exemple de leurs aînés pour la bonne marche et le succès de l'Orphéon Tourquennois.

Après le chant d'un vibrant vivat, la fête se continua par un charmant concert.

L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS. — Le Bureau de Bienfaisance nous communique l'avis suivant :

« Il est rappelé aux intéressés que les bons de paiement du mois de décembre seront payés au siège du Bureau de Bienfaisance, le 2 janvier, de 8 heures du matin à midi seulement. »

LE NOUVEL AN. — La Mairie nous communique la note suivante :

L'administration municipale de Tourcoing a l'honneur d'informer les corps constitués et MM. les fonctionnaires qu'il n'y aura pas de réception à l'occasion du renouvellement de l'année.

DANS LA POLICE. — Un concours a eu lieu mardi matin, à la Mairie, entre les candidats aux grades d'inspecteur et sous-inspecteur de la police municipale. On sait que ce concours est nécessité par le départ de MM. Parent et Lorthiois, admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Le concours était circonscrit entre cinq candidats : MM. Rich, brigadier contrôleur; Debuchy, Destombes, Leveugle et Dumortier, tous brigadiers. Les épreuves ont eu lieu sous la présidence de M. Bervenez, commissaire central, assisté de MM. Lenfant, commissaire de police de la Croix-Rouge; Pierre Willernal, secrétaire général de la Mairie; Parent, inspecteur et Lanerze, chef de la sûreté.

LE CERCLE ORPHÉONIQUE L'« AMITIÉ » a tenu son assemblée générale annuelle le samedi 27 courant. Au cours de cette réunion a été nommé le Comité pour l'année 1914. Il est composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Léonard Vandendorpe; vice-présidents : MM. H. Lefebvre et Pierre Morter; secrétaire : Louis M. Couvreur; secrétaire-adjoint : M. Georges Detavernier; trésorier : M. Arthur Jansen ; trésorier-adjoint : M. Emile Vanderbeck; directeur ; M. Auguste Lerouge; sous-directeur : M. Jules Catteau; archiviste : M. Alphonse Vandendorpe; porte-drapeau : M. Léon Vitterongel; commissaires : MM. Jean Gruet, Henri Cool, Jules Vitterongel, Cyrille Cruyeninck.

A l'occasion des fêtes de l'An, les répétitions ne seront reprises que le samedi 10 janvier à 8 heures 1/2.

UNE CONFÉRENCE SUR « SŒUR THÉRÈSE DE L'ENFANT JÉSUS ». — La Société Catholique des Conférences organise pour le dimanche, 4 janvier, à 4 heures 1/2 précises, une réunion qui promet d'être fort intéressante.

Le nom du conférencier : M. l'abbé Delattre, aumônier des Œuvres, et la nature du sujet qu'il traitera : « La petit sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus » sont des gages suffisants pour attirer à la salle Jeanne d'Arc de nombreuses familles catholiques.

M. l'abbé Delattre illustrera son récit de 42 projections lumineuses du plus bel effet artistique.

L'entrée de la salle est gratuite mais, pour les familles qui le désirent, les places peuvent être retenues, 18, rue de Tournai, moyennant un droit de un franc pour les fauteuils et 50 centimes pour les chaises du premier parterre. La salle sera chauffée.

UNE REUNION RADICALE a eu lieu chez M. Verbeck, rue du Bois. Une cinquantaine de personnes y assistaient. Il y fut nommé une commission d'organisation. Ont été élus : MM. Omer Martin, président; L... Eblin, vice-président; Jules Legendre, secrétaire; Arthur Verbecke, trésorier; Jos... Magnier et A. Deplechin, commissaires.

CIGOTS de pré salés, selles d'agneau sur commande. **Tanghe-Gillain,** 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, Tg. Tél. 1442.

UN PENSIONNAIRE INDÉLICAT. — Mme Virgo, cabaretière, rue de l'Industrie, 16, avait quitté son cabaret, lundi soir vers dix heures, pour aller conduire deux logeurs à leur chambre. Un pensionnaire de la maison Charles Mullier, âgé de 30 ans, ..., gneur, qui était ivre, profita de l'absence momentanée de la cabaretière pour s'introduire dans le débit et enlever dans le tiroir du comptoir, une somme de quatre francs. La cabaretière ayant surpris son pensionnaire l'invita à rendre l'argent, mais celui-ci s'y refusa. Les agents Verschelden et Berny qui furent requis, procédèrent à l'arrestation de l'indélicat individu. Celui-ci opposa une vive résistance aux représentants de la force publique. Il fallut d'ailleurs l'aide de deux autres agents Guilbert et Florin pour mener le pensionnaire au violon municipal.

M. Lenfant, commissaire de police du 2e arrondissement, chargé de l'enquête a déféré le drôle au Parquet, sous l'inculpation de vol et de rebellion à la police.

AUX BAINS MUNICIPAUX. — La direction des bains avise le public que l'établissement municipal sera fermé le jour de l'An.

LA CONTREBANDE DES ALLUMETTES. — *Les douaniers du Touquet* ont arrêté un certain Gustave Leveugle, âgé de 35 ans, né et domicilié à Roubaix, rue de Mouvaux, qui essayait d'introduire en fraude une charge de 42 kilos d'allumettes chimiques en bois. Leveugle a été remis aux gendarmes de Tourcoing.

COURQUIN FRÈRES, Joailliers, 115, boulevard de la Liberté, **Lille.** Tél. 11-34. 504

MOUVAUX

MORT DE M. JEAN HÉRENT, ANCIEN SUISSE DE SAINT-GERMAIN. — Mardi matin est mort presque subitement, après une longue maladie, à l'Hospice, M. Jean Hérent, ancien suisse de Saint-Germain. Le défunt, né à Marcq, en 1833, fit la campagne de Crimée, dont il aimait à rappeler les épisodes émouvants et dont il reçut la médaille commémorative.

En 1871, il entra à l'église Saint-Germain, comme suisse, fonction qu'il occupa avec MM. les curés Debruille, Debaecker, Leloir, Kemel et Paquin. Il ne se résolut à l'abandonner qu'en 1910. Déjà depuis trois ans, il avait dû entrer à l'Hospice. C'était une sympathique figure, aimée et vénérée des Mouvallois.

M. Hérent meurt la même année que son collègue, M. François Carton, le clerc dévoué de Saint-Germain.

Ses funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures, en l'église Saint-Germain.

Réveillon de l'An
Cd RESTAURANT BELLEVUE de LILLE.
Deux Orchestres et Attractions. 69760d

LILLE

Les Anciens Elèves des Frères et des Ecoles Libres à l'Evêché de Lille

Mgr Charost, évêque de Lille, a reçu à l'Evêché les Anciens Elèves des Frères. M. l'abbé Bouqueau, directeur de l'Union régionale des Amicales catholiques, le Frère Visiteur et quelques Frères des Ecoles Chrétiennes accompagnaient la délégation. Ils furent accueillis avec une paternelle bonté par Mgr l'Evêque,. M. Fabre, président du Comité central, présenta la délégation.

Voici la fin de son allocution :

Monseigneur, je terminerai par une prière. Notre petite troupe n'est pas isolée en France. Elle est un modeste bataillon d'une grande armée qui ne fait pas de bruit, mais qui s'organise silencieusement et sérieusement.

Cette armée compte quatorze unions régionales. Celle du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, dont nous sommes, groupe à elle seule 55 associations et 10.000 membres.

En septembre prochain, les chefs de ses quatorze unions régionales se réuniront en Congrès national à Lille. Ce sera la septième fois depuis qu'ils essayèrent de se grouper, en 1904.

Prochainement, le bureau de notre Union régionale et la Commission préparatoire élue par les Amicales primaires de l'Union du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, se présentera à vous pour vous demander de présider ces importantes assises. Aux Congrès précédents, les princes de l'Eglise, Cardinaux, Archevêques, Evêques honorèrent nos Assemblées et de leur haute direction et de leur paternelle présence. Monseigneur, vous nous êtes trop nécessaire, pour que nous ne comptions pas sur vous. Parmi les graves questions figurant au programme du Congrès, nous en signalons deux dès maintenant : 1° De la vie chrétienne dans les Associations d'Anciens Elèves; de la participation des Amicales aux œuvres diocésaines locales et paroissiales; 2° De la Fédération nationale de toutes les Amicales catholiques de France.

La moitié seulement de nos Associations primaires sont féderées; les classiques ça et là se sont unies aux primaires et sont entrées dans les unions régionales; quelques-unes se sont fédérées entr'elles; mais, dans la plupart des cas, ces dernières Associations sont restées isolées.

Et pourtant quelle force ce serait si tous les fils de l'Enseignement libre, enseignements supérieur, secondaire et primaire se levaient pour réclamer la liberté d'enseignement complète et intégrale. Ce résultat ne peut être acquis que par l'Union; il faut la fédération nationale.

Monseigneur, nous voudrions que vous nous aidiez à réaliser ces espérances. Si les classiques viennent nous encourager, éclairer nos débats, ce sera l'union des frères d'armes; s'ils travaillent avec nous, ou à côté de nous, nous estimerons la victoire prochaine. Monseigneur, bénissez-nous, bénissez nos bonnes volontés. Puissions-nous devenir vos meilleurs soldats et rester toujours vos fils très dévoués.

Monseigneur, très touché des sentiments de piété filiale qui viennent d'être manifestés, déclare donner toute son approbation aux idées exprimées. Il en souligne l'importance, l'esprit pratique. Monseigneur félicite tout spécialement les Anciens Elèves de leur fidélité à leurs anciens maîtres Il rappelle en des traits touchants l'époque où il était aumônier des Frères des Ecoles Chrétiennes du Mans. C'est là surtout qu'il a vu le Frère dans sa vie de piété et de dévouement, et il en a gardé un souvenir impérissable « Restez fidèles, toujours fidèles à vos anciens maîtres, ajoute Sa Grandeur, et puisse bientôt venir le jour où nous les réinstallerons nous-mêmes dans toutes leurs écoles ». En attendant, Monseigneur recommande aux Anciens Elèves de garder leurs dévouement et leur sympathie à l'école catholique. Il déclare qu'il sera heureux d'accéder à tous les désirs qui seront exprimés par le Bureau de l'Union régionale au sujet du prochain Congrès. « Oui, invitez tous les fils de l'Enseignement libre de tous les degrés, à vous aider, à vous éclairer, à former cette union nationale pour la conquête de la liberté d'enseignement. J'assisterai à toutes vos séances du Congrès national ; que le bon Dieu nous y assiste pour que ce Congrès produise des résultats sérieux. »